

AR Prefecture017-200041614-20240917-2024_09_14-DE
Reçu le 23/09/2024*Aunis - Sud*

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 17 septembre 2024
DELIBERATION n°2024_09_14**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	33	40	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Eric BERNARDIN - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Didier BARREAU - Christelle GRASSO - Marie-France MORANT - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Angélique PEINTRE (a reçu pouvoir de Pascal MAGINOT) - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU (a reçu pouvoir de Micheline BERNARD) - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Pascale BERTEAU - Denis DUBOURGNOUX - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Kévin BAYNAUD) - Laurent ROUFFET - Jean-Yves ROUSSEAU - Stéphane AUGÉ - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants : Yannick BODAN			
Absents : Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Steve GABET (excusé), David CHAMARD, Matthieu CADOT, Philippe BODET (excusé), Martine LLEU, Younes BIAR, Didier TOUVRON (excusé), Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD
Convocation envoyée le : 11 septembre 2024
Affichage de la convocation le : 11 septembre 2024

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 23 SEP. 2024
n°: 017-200041614-20240917-2024_09_14-DE
Date de publication sur le site Internet : 23 SEP. 2024

AR Prefecture

017-200041614-20240917-2024_09_14-DE
Reçu le 23/09/2024

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire en date des 3 et 9 septembre 2024,

Vu la délibération n° 2021-09-12 du Conseil Communautaire du 21 septembre 2021 relative à la création d'un contrat de projet de Chargé de mission des politiques environnementales,

Vu le terme du contrat de projet « Chargé de mission des politiques environnementales » n°2021-CDD-083,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat de projet portant sur l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du Projet Alimentaire Territorial (PAT),

Considérant le besoin de pérennisation de l'emploi de gestionnaire des dossiers enfance, jeunesse, famille et handicap,

Considérant la nécessité d'exercer les missions de coopération stratégique de la CTG,

Considérant les vacances de postes à la suite de mouvements de personnel (mutation, disponibilité, retraite),

Sous réserve de l'avis favorable du CST, requis dans le cadre des suppressions de postes,

Considérant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Monsieur Christophe RAULT, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, et Monsieur Christophe RAULT, Vice-Président, propose ainsi au Conseil Communautaire la création d'un poste permanent et deux postes non permanents.

1. Pôle Attractivité du quotidien - Service développement social

Poste adjoint administratif

Dans le prolongement de la mise à disposition d'un agent par le service remplacement du CDG17 pour les missions relatives à l'enfance, la jeunesse, la famille et le handicap et, considérant le caractère permanent du besoin, il est proposé, **au 1^{er} janvier 2025**, de créer au tableau des effectifs un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet.

Contrat de projet « Coopération de la Convention Territoriale Globale (CTG) »

De plus, Il est proposé la création, à compter du **15 décembre 2024**, d'un emploi non permanent de chargé(e) de projet « Coopération de la Convention Territoriale Globale (CTG) ».

Les missions principales porteront sur le pilotage transversal de la CTG, signée avec la CAF en décembre 2023, à savoir :

AR Prefecture

017-200041614-20240917-2024_09_14-DE
Reçu le 23/09/2024

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement et de redynamisation du territoire
- Développer des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui au territoire
- Développer des dispositifs de démocratie locale et de proximité.

Bases du contrat de projet (articles L.332-24 à L.332-26 du CGFT) :

- Contrat de projet de 30 mois à la date de recrutement,
- Date prévisionnelle de recrutement : 15 décembre 2024,
- Niveau de recrutement : formation supérieure dans le champ du développement local ou d'expertise publique locale et/ou une expérience significative dans un poste similaire. Il devra maîtriser les politiques publiques notamment en matière de la petite enfance, enfance, jeunesse, famille et handicap,
- Durée de travail : temps complet,
- Cadre d'emploi : contractuel de catégorie A - filière administrative,
- Rémunération : grille indiciaire des attachés territoriaux entre l'indice brut 444 et l'indice brut 821, assortie éventuellement d'un régime indemnitaire et de l'action sociale de la collectivité.

2. Pôle Développement et Transition – Service Environnement Transition Energétique et Ecologique

Afin de poursuivre la mission relative aux politiques environnementales, **Monsieur Christophe RAULT** propose au Conseil Communautaire de renouveler le contrat de l'agent actuellement en poste et ayant pour missions principales l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du Projet Alimentaire Territorial (PAT), comme suit :

- Contrat de projet (article L332-24 à L332-26 du CGFP du 6 décembre 2024 au 31 août 2025,
- Cadre d'emploi : contractuel de catégorie A – filière technique,
- Rémunération : grille indiciaire des ingénieurs territoriaux entre l'indice brut 444 et l'indice brut 821, éventuellement assortie d'un régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité,

3. Mise à jour du tableau des effectifs au regard des mouvements de personnel

De plus, à la suite du départ de plusieurs agents, Monsieur Christophe RAULT propose la suppression des postes suivants :

A compter du 1^{er} octobre 2024, sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial :

- Technicien principal de 1^{ère} classe,
- Agent de maîtrise principal,
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Educateur des APS principal de 1^{ère} classe.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la création des 3 postes proposés selon les modalités exposées,
- Acte le lancement des procédures de recrutement des agents,

AR Prefecture

017-200041614-20240917-2024_09_14-DE
Reçu le 23/09/2024

- Autorise le Président à procéder aux déclarations de vacances de postes et prendre toutes les dispositions relatives aux recrutements,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes sont inscrits au budget, aux chapitres et aux articles prévus à cet effet,
- Dit que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour, est modifié en conséquence,
- Prend bonne note que la suppression des postes sera soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 19 septembre 2024

Le Président

Jean GORIOUX



secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.